



CODE SPORTIF

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
TITRE I - CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PAR CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX	5
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES	5
Article 1.1.01 - Généralités.....	5
Article 1.1.02 - Engagement.....	5
Article 1.1.03 - Publication des convocations et des classements.....	5
Article 1.1.04 - Distances.....	5
Article 1.1.05 - Classement dans un tournoi.....	6
Article 1.1.06 - Forfait et abandon.....	6
Article 1.1.07 - Finales Meuse et Triangle.....	6
Article 1.1.08 - Arbitrage.....	7
Article 1.1.09 - Intendance.....	7
Article 1.1.10 - Sélection des joueurs pour les finales de ligue ou nationales.....	7
Article 1.1.11 - Joueur isolé d'un Comité départemental de billard limitrophe.....	7
CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL ET BILLARD AMÉRICAIN	8
Article 1.2.01 - Catégories.....	8
Article 1.2.02 - Points de circuit.....	8
Article 1.2.03 - Classement du circuit.....	8
Article 1.2.04 - Formule sportive.....	9
Article 1.2.05 - Participants et rang d'arrivée.....	10
CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE	11
Article 1.3.01 - Catégories.....	11
Article 1.3.02 - Points de circuit.....	12
Article 1.3.03 - Classement du circuit.....	12
Article 1.3.04 - Phases constitutives.....	12
Article 1.3.05 - Phases par poules.....	13
Article 1.3.06 - Phases par élimination directe.....	14
Article 1.3.07 - Nombre d'inscrits, de poules dans les phases et de séances selon les billards, et points de circuits.....	14
Article 1.3.08 - Distances.....	15
Article 1.3.09 - Participants et rang d'arrivée.....	16
Article 1.3.10 - Tournoi en dehors du circuit départemental.....	16
TITRE II - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE CLUBS	17
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES	17
Article 2.1.01 - Engagement.....	17
Article 2.1.02 - Publication des calendriers et des classements.....	17
Article 2.1.03 - Sélection des équipes pour les finales de Ligue.....	17
CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN	18
Article 2.2.01 - Scotch Double Cup.....	18
Article 2.2.02 - Championnat par équipes de club.....	18
Article 2.2.03 - Classement.....	18
Article 2.2.04 - Formule sportive.....	18
CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL	19
Article 2.3.01 - Formule sportive.....	19
CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE	20
Article 2.4.01 - Formule sportive.....	20
TITRE III - CHAMPION MEUSE ET TRIANGLE	21
Article 3.0.01 - Définition.....	21
Article 3.0.02 - Critères de décernement.....	22
Article 3.0.03 - Trophée.....	22
Article 3.0.04 - Diplôme.....	22
TITRE IV - AUTRES COMPÉTITIONS	23
CHAPITRE 1 - CHAMPIONNAT « DÉTENTE »	23
Article 4.1.01 - Généralités.....	23
Article 4.1.02 - Engagement.....	23

CHAPITRE 2 - COUPE MEUSE ET TRIANGLE 3-BANDES.....	24
Article 4.2.01 - Définition.....	24
Article 4.2.02 - Déroulement sportif.....	24
Article 4.2.03 - Trophée.....	24

INTRODUCTION

Le présent règlement, intitulé « Code sportif du Comité Meuse et Triangle de Billard » (CMTB), regroupe toutes les dispositions sportives régissant tous les championnats organisés et/ou supervisés par le CMTB.

Il s'appuie sur le code sportif de chaque discipline de la Fédération Française de Billard (FFB) et sur les règlements sportifs de la Ligue Grand Est de Billard (LGEB). En cas de dérogation à un de leurs articles, le présent règlement en fait mention et prévaut sur ceux-ci.

Ci-dessous, les liens concernant les règlements sportifs de la :

- FFB : [Billard américain](#), [Blackball](#), [Carambole](#)
- LGEB : Billard américain, Blackball, Carambole

Le présent document est optimisé pour faciliter la recherche :

- La table des matières est dynamique.
- Un lien hypertexte est créé sur chaque article mentionné dans un autre article et sur chaque document téléchargeable sur un site internet.
- Chaque numéro d'article se décompose en trois séquences :
 - 1^{er} chiffre : titre
 - 2^{ème} chiffre : chapitre
 - 3^{ème} chiffre : numéro d'ordre.

D'une saison sportive à l'autre, les articles modifiés apparaissent en surbrillance jaune.

TITRE I - CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PAR CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES

Article 1.1.01 - Généralités

1. Définition

Chaque saison sportive, la Commission Sportive du CMTB (CS-CMTB) organise et gère un championnat individuel ouvert aux licenciés du CMTB.

Un championnat se caractérise par son mode de jeu ou sa spécialité puis sa catégorie, selon les modalités décrites aux articles [1.2.01](#), [1.3.01](#).

2. Composition et finalité

Un circuit est composé d'un à six tournois départementaux.

Il peut être qualificatif pour la finale Meuse et Triangle du championnat pour laquelle il est ouvert, dans la limite d'un nombre de places fixé à l'[article 1.1.07](#) du présent règlement.

3. Catégories concernées, nombre de tournois, dates et lieux

Pour chaque championnat, la CS-CMTB détermine en début de saison si un circuit est ouvert, s'il y a regroupement de championnats dans un mode jeu ou une spécialité. Il fixe le nombre de tournois, leurs dates et leurs lieux par inscription à son calendrier.

Article 1.1.02 - Engagement

- L'engagement doit être effectué obligatoirement sur le [site internet du CMTB](#), la date limite d'engagement est fixée sur ledit site. Il est pris en compte pour tous les tournois du circuit.
- Si un joueur n'a pas pris l'engagement en début de saison, il peut s'inscrire à un tournoi jusqu'au jeudi à 18 heures précédant de deux semaines le début de ce tournoi en envoyant une inscription par courriel au responsable de championnat.
- Si des places restent disponibles après la clôture des inscriptions, de nouveaux joueurs peuvent s'engager en envoyant une inscription par courriel au responsable de championnat.
- Si des places restent disponibles au jour de la compétition, le directeur de jeu peut les attribuer librement à des joueurs présents jusqu'au début du premier match.

Article 1.1.03 - Publication des convocations et des classements

Le responsable du championnat publie les convocations, avec [la mise à jour des classements](#), sur le [site internet du CMTB](#) dix jours avant la date de la compétition.

Article 1.1.04 - Distances

Les distances sont fixées à l'édition des convocations pour chaque phase en fonction du nombre de tables disponibles, du nombre de joueurs disputant l'épreuve et des spécificités de chaque championnat décrites dans le présent règlement.

Article 1.1.05 - Classement dans un tournoi

Le classement général du tournoi est établi selon les critères suivants :

- phase la plus élevée atteinte ;
- rang de classement dans cette phase.

Article 1.1.06 - Forfait et abandon

1. Forfait

Le délai minimal de déclaration de forfait est fixé à 48 heures avant le début de la compétition. Le joueur doit prévenir le club organisateur et le responsable de championnat.

Si le délai de déclaration est respecté et si la raison du forfait est de jouer une autre compétition de la même discipline, la CS-CMTB octroie au joueur, à sa demande, une compensation en points de circuits égale au dernier classé d'un tournoi.

En cas de délai de déclaration non respecté et en l'absence de motif médical, le joueur est suspendu pour le tournoi suivant du même championnat. En cas de faits répétés, il est exclu du championnat concerné pour la saison.

2. Abandon

Si l'abandon survient avant la fin de la phase précédente, le joueur est remplacé à son rang d'arrivée dans le tournoi par le meilleur joueur non qualifié de cette phase. Dans le cas contraire, le joueur n'est pas remplacé.

3. Incidence sur la liste des participants

À chaque forfait ou abandon après la publication de la convocation, les joueurs de fin de liste remontent d'un rang et le remplaçant éventuel est ajouté à la dernière place avec le dernier rang d'arrivée.

Article 1.1.07 - Finales Meuse et Triangle

La CS-CMTB désigne les clubs organisateurs des finales à la première réunion de la saison sportive.

Les places en finale Meuse et Triangle du championnat sont attribuées dans l'ordre du classement final après le dernier tournoi et se jouent sur les distances normales.

DISCIPLINE	CATÉGORIE REGROUPEE	NOMBRE D'INSCRITS	FINALE MEUSE ET TRIANGLE
BILLARD AMÉRICAIN	-	≥ 8	OUI - Poule de 8 en double KO
	-	< 8	OUI - Poule unique de 4
BLACKBALL	-	≥ 8	OUI - Poule de 8 en double KO
	-	< 8	OUI - Poule unique de 4
CARAMBOLE	OUI	≥ 6	OUI - Poule unique de 4
		< 6	OUI - Poule unique de 3
	NON	≥ 11	OUI - Poule unique de 4
		≥ 6 et < 11	OUI - Poule unique de 3
		< 6	NON

Article 1.1.08 - Arbitrage

Les matchs des circuits départementaux sont arbitrés :

- par inter-arbitrage, situation où l'arbitrage est assuré par un adversaire hormis celui du match en cours (joueur exempt ou éliminé, désigné par tirage au sort en cas de désaccord) ;
- par auto-arbitrage, si l'ensemble des joueurs concernés donnent leur accord, situation où l'arbitrage est assuré par l'adversaire du match en cours.

Des arbitres sont nommés pour les matchs des finales Meuse et Triangle.

Article 1.1.09 - Intendance

L'organisateur est responsable de l'intendance durant toute la compétition.

Le cas échéant, l'organisateur doit proposer aux joueurs un choix d'hôtels et de restaurants et, dans la mesure du possible, prévoir une restauration rapide et de proximité facilitant le déroulement du jeu en non-stop.

Article 1.1.10 - Sélection des joueurs pour les finales de ligue ou nationales

La CS-CMTB désigne le vainqueur et les suivants au classement du championnat Meuse et Triangle. En cas d'absence de championnat Meuse et Triangle, la CS-CMTB sélectionne le ou les joueurs ayant la meilleure moyenne annuelle de classification ou, le cas échéant, la meilleure moyenne annuelle de la saison en cours.

Dans tous les cas, elle gère les engagements pour la compétition directement supérieure.

Article 1.1.11 - Joueur isolé d'un Comité départemental de billard limitrophe

Par dérogation aux articles [1.1.01](#) et [1.1.07](#), un licencié d'un Comité départemental de billard (CDB) limitrophe au CMTB dont le CDB n'organise pas le championnat concerné peut participer au dudit championnat au CMTB. Le licencié en fait la demande au président du CMTB avec accord de son club et CDB d'appartenance.

CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL ET BILLARD AMÉRICAIN

Article 1.2.01 - Catégories

MODE DE JEU	CATÉGORIE	DISTANCE			
		Normale	Réduite 1	Réduite 2	Réduite 3
BLACKBALL	VÉTÉRANS	6	5	4	3
	FÉMININES	5	4	3	
	MIXTE	6	5	4	3
	ESPOIRS (U23)	5	4	3	3
	JUNIORS (U18)	4	3		
	BENJAMINS (U15)	4	3		
JEU DE LA 8	MIXTES	5	4	3	
	FÉMININES	5	4	3	
	JUNIORS	4	3		
JEU DE LA 9	MIXTES	6	5	4	3
	FÉMININES	6	5	4	3
	JUNIORS	5	4	3	
JEU DE LA 10	MIXTES	5	4	3	
JEU DU 14-1 CONTINU	MIXTES	60 (40 reprises)	45 (30 reprises)	30 (20 reprises)	

Article 1.2.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

RANG	POINTS	RANG	POINTS	RANG	POINTS	RANG	POINTS
1	506	9	286	17	130	25	38
2	475	10	263	18	115	26	31
3	445	11	241	19	101	27	25
4	416	12	220	20	88	28	20
5	388	13	200	21	76	29	16
6	361	14	181	22	65	30	13
7	335	15	163	23	55	31	11
8	310	16	146	24	46	32	1

Article 1.2.03 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

Blackball

1. Nombre total de points de circuit ;

2. *Point average* général (différence entre les sets gagnés et perdus par un joueur sur tous les matchs joués) ;
3. Nombre total de points de matchs : trois par match gagné, un par match perdu ;
4. Si égalité entre deux joueurs ou plus, *Point average* particulier (meilleure différence entre sets gagnés et sets perdus sur les matchs joués entre les joueurs à égalité).

Billard américain

1. Nombre total de points de circuit.
2. Meilleure place obtenue dans un circuit, puis seconde meilleure place, et ainsi de suite.
- 3a. Si égalité au jeu de la 14-1 continu :
 - i) Moyenne générale, calculée avec deux décimales ;
 - ii) Résultat des matchs directs.
- 3b. Si égalité aux jeux de la 8, 9 ou 10 :
 - i) Résultat des matchs directs ;
 - ii) Goal-average des matchs directs (différence entre le total des sets gagnés et perdus).

Article 1.2.04 - Formule sportive

1. Description

En fonction du nombre de joueurs, un tournoi est joué en double KO ou en double KO double.

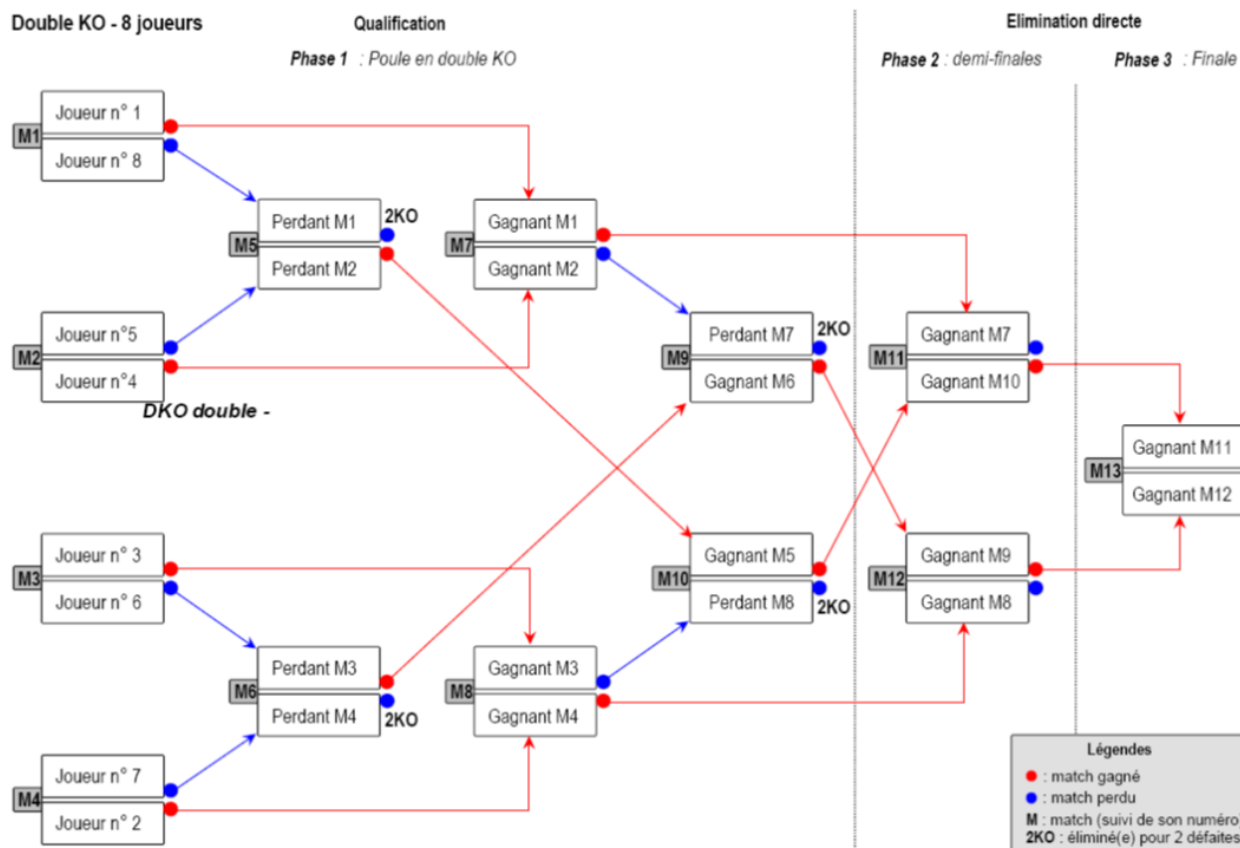
2. Nombre et taille des groupes

Soit p le nombre de participants

NOMBRE DE PARTICIPANTS	GROUPE A	GROUPE B
≤ 11	11 joueurs	-
12	6	$p-6$
13 à 16	8	$p-8$
17 à 20	12	$p-12$
21 à 32	16	$p-16$

3. Répartition des joueurs dans un groupe

Jusqu'à huit joueurs, ils sont répartis selon la méthode du serpent :



De neuf à seize joueurs, en double KO double, les joueurs sont répartis en deux poules selon la méthode du serpent.

Article 1.2.05 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour le premier tournoi de la saison, rang de classement au circuit de tournois de la saison précédente.

En cas d'un groupe, pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;

En cas de deux groupes, le tournois suivants : rang de classement du tournoi précédent de la saison en cours des participants ;

- lorsque le groupe A est composé d'au moins douze participants, le groupe A est composé des cinq premiers au classement, du 9^e, du 10^e et du 11^e, le groupe B est composé des autres participants ;
- sinon, le groupe A est composé des six premiers au classement, du 9^e et du 10^e, le groupe B est composé des autres participants ;

2. Les joueurs retenus avant la clôture des inscriptions par tirage au sort ;

3. Les joueurs inscrits après la date de clôture, selon les places disponibles et dans l'ordre de leur date d'inscription par tirage au sort.

CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE

Article 1.3.01 - Catégories

SPÉCIALITÉ	CATÉGORIE	DISTANCE ⁽¹⁾			MOYENNE 2,80 m
		Normale	Réduite 1	Réduite 2	
PARTIE LIBRE	NATIONALE 3	200	150	120	≥ 6,00 et < 12,50
	RÉGIONALE 1	150	120	100	≥ 4,00 et < 6,00
	RÉGIONALE 2	100	80	70	≥ 2,30 et < 4,00
	RÉGIONALE 3	70			≥ 1,20 et < 2,30
	RÉGIONALE 4	50			≥ 0,00 et < 1,20
	DAMES	50	40		
	JUNIORS	70	60	50	
	CADETS	50	40		
CADRE 42/2	NATIONALE 3	120	100	80	≥ 3,50 et < 6,25
	RÉGIONALE 1 ⁽²⁾	80	60		≥ 0,00 et < 3,50
1-BANDE	NATIONALE 3	80	60	50	≥ 1,75 et < 2,58
	RÉGIONALE 1	60	50	40	≥ 1,00 et < 1,75
	RÉGIONALE 2	40	30		≥ 0,00 et < 1,00
3-BANDES	NATIONALE 3	25	20	15	≥ 0,360 et < 0,523
	RÉGIONALE 1	20	15		≥ 0,250 et < 0,360
	RÉGIONALE 2	15			≥ 0,00 et < 0,250
	DAMES	15			
	JUNIORS	20	15		
	CADETS	15			
5-QUILLES	NATIONALE 1	3 x 60	2 x 60		
	RÉGIONALE 1	2 x 60			
	JUNIORS	3 x 60	2 x 60		
9-QUILLES	NATIONALE 1	300			

⁽¹⁾ La distance est limitée à 25 reprises pour la Partie Libre, le Cadre 42/2 et le 1-Bande, à 50 reprises pour le 3-Bandes.

⁽²⁾ Catégorie ouverte aux joueurs classifiés au Cadre Régionale 1 ou à la Partie Libre Régionale 1.

Article 1.3.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

Rang	Si la dernière phase du tournoi est par élimination directe
1	120
2	81
3	57
4	57
2 ^{ème} de poule principale	39
3 ^{ème} de poule principale	24
4 ^{ème} de poule principale	14
2 ^{ème} de poule de qualification	12
3 ^{ème} de poule de qualification	8
4 ^{ème} de poule de qualification	6
2 ^{ème} de poule de pré-qualification	6
3 ^{ème} de poule de pré-qualification	4
2 ^{ème} de poule de barrage	3
3 ^{ème} de poule de barrage	1

Rang	Si la dernière phase du tournoi est par poule
1	120
2	81
3	57
4	39
5	24
6	14
7	12
8	8

Article 1.3.03 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit ;
2. Moyenne générale sur le circuit ;
3. Meilleure série.

Si le circuit est composé de plus de trois tournois et si un joueur participe à tous les tournois, le total de ses points de circuit, qui détermine son classement final, est diminué du nombre de points de circuit du tournoi dans lequel il en a obtenu le moins.

En cas de championnats regroupés sur un circuit, un classement par championnat est établi selon les critères ci-dessus.

Article 1.3.04 - Phases constitutives

Un tournoi est constitué des phases suivantes, jouées dans l'ordre :

- zéro à trois phases qualificatives, disputées par poules : barrages, pré-qualifications et qualifications ;
- une phase principale, disputée par poules ;
- une phase finale, disputée en une ou deux phases par élimination directe (finale ou demi-finales puis finale), ou une phase par poule.

Si le nombre de billards est inférieur au nombre de poules d'une phase, les poules devant jouer en premier sont déterminées selon l'ordre de priorité suivant : de la poule avec la tête de série la moins bien classée vers celle avec la tête de série la mieux classée.

Barrage

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
TS 25	TS 26	TS 27	TS 28
29 à 32	29 à 32	29 à 32	29 à 32
33 à 36	33 à 36	33 à 36	33 à 36

Pour chaque phase, selon le tirage au sort effectué avant le tournoi, les p premiers sont affectés dans une poule de la phase suivante.

Pré-qualification

Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
TS 17	TS 18	TS 19	TS 20
21 à 24	21 à 24	21 à 24	21 à 24
1 à p	1 à p	1 à p	1 à p

Qualification

Poule I	Poule J	Poule K	Poule
TS 9	TS 10	TS 11	TS 12
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16
1 à p	1 à p	1 à p	1 à p

Principal

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
TS 1	TS 2	TS 3	TS 4
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4

Les quatre premiers sont reclassés de 1 à 4 pour le tableau final.

Demi-finale

1
4

2
3

Finale

Article 1.3.05 - Phases par poules

1. Nombre et taille des poules

Chaque phase est constituée de quatre poules de trois joueurs.

Si la première phase jouée comprend moins de 12 joueurs, l'ordre de priorité des poules est le nombre de poules à trois joueurs, puis à deux joueurs (s'il y a deux poules de deux joueurs, elles sont regroupées en une poule de quatre joueurs).

2. Répartition des joueurs entre les phases

Soit p le nombre de poules d'une phase.

Les joueurs sont répartis dans l'ordre de leur rang d'arrivée, en commençant par la phase principale, à raison de $2 \times p$ joueurs par phase jusqu'à la première jouée, qui reçoit la totalité des joueurs non encore affectés.

3. Répartition des joueurs entre les poules

Soit p le nombre de poules de la phase.

Les p joueurs les mieux classés dans l'ordre du rang d'arrivée sont dits « têtes de séries » et placés chacun dans une poule différente.

Les p joueurs suivants sont dits « premier chapeau » et affectés par tirage au sort à la seconde place de chacune des poules.

Les places restant disponibles sont dites « deuxième chapeau » et attribuées par tirage au sort aux derniers joueurs si c'est la première phase jouée, ou à une poule de la phase précédente dans le cas contraire.

Si l'affectation est une poule, le gagnant de cette poule viendra occuper cette place.

Le tirage au sort doit avoir lieu 30 minutes avant le début de la compétition.

4. Tours de jeu

Les tours de jeu dans chaque poule sont établis selon les dispositions de l'[article 6.2.09 du code sportif fédéral](#) à l'exception des poules de deux, qui se jouent en matchs aller et retour.

Chaque poule de la phase joue successivement un match, en commençant par la poule dont la tête de série est la moins bien classée, puis dans l'ordre des têtes de séries.

Si le nombre de poules est un multiple du nombre de billards, les poules ne changent pas de billard ; sinon, les matchs sont joués en non-stop au fil des billards disponibles.

5. Joueurs qualifiés

Le classement général de chaque phase est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.10 ou 6.2.11 du code sportif fédéral](#) selon le mode de jeu.

Les joueurs sont qualifiés pour la phase suivante dans l'ordre de ce classement, en fonction des places disponibles.

Article 1.3.06 - Phases par élimination directe

Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre 6 du code sportif fédéral](#).

Le rang d'arrivée pris en compte en application de l'[article 6.2.17 ou 6.2.18 du code sportif fédéral](#) selon le mode de jeu et le classement final de la phase principale. Pour la phase principale en deux poules, les demi-finales opposent le premier d'une poule au deuxième de l'autre poule.

Article 1.3.07 - Nombre d'inscrits, de poules dans les phases et de séances selon les billards, et points de circuits

Nombre d'inscrits	Billards affectés aux phases qualificatives			
	1	2	3	4
2	Poule (p.) unique à 2 (2, 2)			
3	Poule unique à 3 (3, 3)			
4	Poule unique à 4 (6, 6)	Poule unique à 4 (6, 3)		
5		Poule unique à 5 (10, 5)		
6		2 p. principales à 3 demi-finales et finale (9, 5)		

7		1 p. de qualification à 3 2 p. principales à 3 finale (12, 7)		
8		2 p. principales à 4 finale (13, 7)	2 p. principales à 4 finale (13, 5)	2 p. principales à 4 finale (13, 4)
9		3 p. principales à 3 demi-finales et finale (12, 7)	3 p. principales à 3 demi-finales et finale (12, 5)	
10		2 p. de qualification à 3 2 p. principales à 3 finale (13, 7)	3 p. de qualification à 3 2 p. principales à 3 finale (16, 7)	
11			3 p. de qualification à 3 2 p. principales à 3 finale (16, 7)	
12			4 p. principales à 3 demi-finales et finale (15, 6)	4 poules principales à 3 demi-finales et finale (15, 5)
13			2 p. de qualification à 3 3 p. principales à 3 demi-finales et finale (18, 8)	4 p. de qualification à 3 2 p. principales à 3 finale (21, 7)
14			3 p. de qualification à 3 3 p. principales à 3 demi-finales et finale (21, 8)	4 p. de qualification à 3 2 p. principales à 3 finale (21, 7)
15			3 p. de qualification à 3 3 p. principales à 3 demi-finales et finale (21, 8)	
16 à 20				4 p. de qualification à 3 4 p. principales à 3 demi-finales et finale (27, 8)
21 à 28				4 p. de pré-qualification à 3 4 p. de qualification à 3 4 p. principales à 3 demi-finales et finale (39, 11)
29 à 36				4 p. de barrage à 3 4 p. de pré-qualification à 3 4 p. de qualification à 3 4 p. principales à 3 demi-finales et finale (51, 14)

(x,y) : nombre de matchs et de séances

Article 1.3.08 - Distances

- Barrages et pré-qualifications : distance réduite 2 de la catégorie.
- Qualifications et principale : distance réduite 1 de la catégorie.
- À partir de la phase finale : distance normale.

Article 1.3.09 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

3. Pour le premier tournoi de la saison, le champion Meuse et Triangle de la catégorie pour la saison précédente.
Pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;
2. Catégorie ;
3. Moyenne de dernière classification ;
4. Tirage au sort.

Les joueurs retenus après la clôture des inscriptions sont insérés dans cette liste selon le critère 4 du présent article.

Article 1.3.10 - Tournoi en dehors du circuit départemental

Chaque club est libre d'organiser un ou plusieurs tournois.

Il doit en référer au président de la commission sportive pour l'homologuer (distance et date) afin de tenir compte, le cas échéant, des moyennes des joueurs.

TITRE II - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE CLUBS

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES

Article 2.1.01 - Engagement

- Jusqu'au 30 septembre, l'engagement doit être effectué obligatoirement à partir du document envoyé par la CS-CMTB aux clubs.
- Si des places restent disponibles après la clôture des inscriptions, de nouvelles équipes peuvent s'engager en envoyant une inscription par courriel au responsable de championnat.

Article 2.1.02 - Publication des calendriers et des classements

Le responsable du championnat publie les calendriers, avec [la mise à jour des classements](#), sur le [site internet du CMTB](#) dix jours avant la date de la compétition.

Article 2.1.03 - Sélection des équipes pour les finales de Ligue

La CS-CMTB désigne le vainqueur et les suivants au classement du championnat Meuse et Triangle. Dans tous les cas, elle gère les engagements pour la compétition directement supérieure.

CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN

Article 2.2.01 - Scotch Double Cup

1. Formule de jeu

La formule de jeu est le jeu de la 9 intégralement en « scottish », la distance est la même que l'article [1.2.01](#).

L'équipe est composée de deux joueurs licenciés dans le même club. Chaque joueur joue un coup ; s'il conserve la main, elle passe à son co-équipier. Excepté après la casse, si toutes les conditions sont réunies.

S'il la perd, elle passe au joueur de l'équipe adverse qui n'a pas joué le dernier coup de son équipe.

Les vainqueurs gagnent les droits d'entrée pour la Scotch double cup

Article 2.2.02 - Championnat par équipes de club

Chaque équipe porte le nom du club et de sa ville. Si plusieurs équipes d'un même club sont engagées, elles seront différenciées par des numéros.

L'équipe joue à trois joueurs, un au jeu de la 8, un au jeu de la 9 et un au jeu de la 10, la distance est la même que l'article [1.2.01](#).

Une équipe est constituée d'au moins trois joueurs.

Si une équipe est constituée de trois joueurs, ils doivent être licenciés du club représenté.

Une équipe peut inclure un joueur d'un autre club, à condition que ce club n'engage pas d'équipe.

Article 2.2.03 - Classement

Le classement est établi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit.
2. Résultat des matchs directs.
3. Goal-average des matchs directs (différence entre le total des sets gagnés et perdus).

Article 2.2.04 - Formule sportive

Les articles [1.2.04](#) et [1.2.05](#) s'appliquent.

CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL

La division concernée est la « DN3 » définie dans le règlement sportif de la FFB au [Blackball](#).

Article 2.3.01 - Formule sportive

Les articles [1.2.04](#) et [1.2.05](#) s'appliquent.

CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE

Les divisions concernées sont définies dans le règlement sportif de la LGEB au Carambole.

Article 2.4.01 - Formule sportive

Les articles [1.2.04](#) et [1.2.05](#) s'appliquent.

TITRE III - CHAMPION MEUSE ET TRIANGLE

Article 3.0.01 - Définition

Lors de chaque saison sportive, le CMTB décerne les titres de champion Meuse et Triangle pour les championnats ci-dessous :

INDIVIDUEL

Jeu de la 8	Mixtes
Jeu de la 8	Féminines
Jeu de la 8	Juniors
Jeu de la 9	Mixtes
Jeu de la 9	Féminines
Jeu de la 9	Juniors
Jeu de la 10	Mixtes
Jeu de la 14-1 continu	Mixtes
Blackball	Mixte
Blackball	Féminines
Blackball	Vétérans
Blackball	Juniors
Blackball	Cadets
Blackball	Benjamins
Partie Libre	Nationale 1
Partie Libre	Nationale 3
Partie Libre	Régionale 1
Partie Libre	Régionale 2
Partie Libre	Régionale 3
Partie Libre	Régionale 4
Partie Libre	Dames
Partie Libre	Juniors
Partie Libre	Cadets
Cadre 47/2	Nationale 1
Cadre 47/2	Nationale 2
Cadre 42/2	Nationale 3
Cadre 42/2	Régionale 1

1-Bande	Nationale 1
1-Bande	Nationale 3
1-Bande	Régionale 1
1-Bande	Régionale 2
3-Bandes	Nationale 1
3-Bandes	Nationale 2
3-Bandes	Nationale 3
3-Bandes	Régionale 1
3-Bandes	Régionale 2
3-Bandes	Coupe Meuse et Triangle
5-Quilles	Nationale 1
5-Quilles	Régionale 1
9-Quilles	Nationale 1

PAR ÉQUIPES

Billard américain	Mixtes
Blackball	Division Nationale 3
Partie Libre	Vétéran
Jeux de Séries	Division 3
Jeux de Séries	Division 4
Jeux de Séries	Division 5
3-Bandes	Division 3
3-Bandes	Division 4
3-Bandes	Division 5
3-Bandes	Division 1 Grand Est
3-Bandes	Division 2 Grand Est
3-Bandes	Division 3 Grand Est
3-Bandes	Vétéran

Article 3.0.02 - Critères de décernement

Est déclaré champion Meuse et Triangle :

- le vainqueur de la finale Meuse et Triangle ; en l'absence de finale, le premier au classement à l'issue du dernier tour du championnat ;
- s'il y a un championnat de Lorraine ou de ligue, le mieux classé en finale de Lorraine ou de ligue ; en l'absence de finale, le mieux classé au classement à l'issue du dernier tour du championnat.

En individuel, le champion Meuse et Triangle est obligatoirement licencié au CMTB.

Si un titre ne correspond pas aux critères du précédent paragraphe, le titre n'est pas attribué.

Article 3.0.03 - Trophée

Pour un championnat individuel, le club organisateur remet un trophée au champion Meuse et Triangle selon le premier tiret de l'[article 3.2.02](#).

Le trophée a les caractéristiques affichées suivantes : Champion Meuse et Triangle, saison, discipline ou spécialité, catégorie et éventuellement le nom du champion.

Article 3.0.04 - Diplôme

Lors de l'assemblée générale annuelle, le CMTB remet un diplôme à chaque champion Meuse et Triangle en individuel où figurent, à l'identique, les caractéristiques affichées sur le trophée et obligatoirement le nom du champion.

Pour le billard américain et le blackball dans les catégories individuelles mixtes, un diplôme est également remis au deuxième, au troisième et au quatrième de la finale Meuse et Triangle.

De plus, pour les équipes, sont inscrits les noms des joueurs ayant disputé au moins un match dans cette équipe.

TITRE IV - AUTRES COMPÉTITIONS

CHAPITRE 1 - CHAMPIONNAT « DÉTENTE »

Les dispositions spécifiques figurant aux [chapitres 2 et 3 du titre I](#) du présent code s'appliquent selon la discipline.

Article 4.1.01 - Généralités

Par dérogation à l'[article 1.1.01](#) :

1. Définition

Dès la fin des sélections par circuits départementaux, la CS-CMTB organise et gère un championnat individuel dit « Détente », ouvert aux licenciés du CMTB.

Pour le billard américain, les modes de jeux privilégiés sont par ordre de priorité le jeu de la 8, de la 9 et de la 10.

2. Composition et finalité

Est déclaré vainqueur du championnat « Détente » le joueur étant situé au rang le plus élevé au classement général sur l'ensemble des tournois.

3. Catégories concernées, nombre de tournois, dates et lieux

La CS-CMTB détermine en début de saison s'il est ouvert, s'il y a regroupement entre disciplines, modes de jeu ou spécialités, et fixe le nombre de tournois et leurs dates et lieux par inscription à son calendrier.

Article 4.1.02 - Engagement

Par dérogation à l'[article 1.1.02](#), l'engagement doit être effectué obligatoirement à partir du document envoyé par la CS-CMTB aux clubs. Il est pris en compte pour tous les tournois du circuit.

De plus, un joueur ne peut pas participer à un tournoi s'il est engagé dans une compétition de Lorraine, de ligue ou nationale dans la catégorie, le mode de jeu ou la spécialité concernés.

CHAPITRE 2 - COUPE MEUSE ET TRIANGLE 3-BANDES

Article 4.2.01 - Définition

Lors de chaque saison sportive, le CMTB organise la Coupe Meuse et Triangle 3-Bandes, épreuve qualificative pour la Coupe Lorraine 3-Bandes et le Challenge de l'Est défini dans le règlement sportif de la LGEB au Carambole.

Le lieu et la date sont fixés par la CS-CMTB à la première réunion de la saison sportive. Le lieu est défini par un calendrier perpétuel entre quatre clubs :

- Commercy : 2019-2020 / 2023-2024 ;
- Ligny-en-Barrois : 2021-2022 / 2025-2026 ;
- Saint-Dizier : 2018-2019 / 2022-2023 ;
- Saint-Mihiel : 2020-2021 / 2024-2025.

Article 4.2.02 - Déroulement sportif

Le club organisateur choisit le système sportif en accord avec la CS-CMTB, assure l'intendance et assume la direction de jeu.

Article 4.2.03 - Trophée

Le vainqueur de la Coupe Meuse et Triangle 3-Bandes remporte un trophée avec les caractéristiques suivantes : les noms des vainqueurs ayant remporté le trophée et aussi le nom des vainqueurs ayant remporté les trophées précédents. Il s'assure de la mise à jour des caractéristiques affichées suivante : le nom du vainqueur, saison.

Le trophée devient la propriété du joueur ayant remporté trois fois le trophée. Un nouveau trophée est mis en jeu à l'édition suivante.

Le présent code sportif du CMTB annule et remplace les éditions antérieures.

